

**LA FRANCAISE LUX**

*Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable*

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 66 785

Grand-Duché de Luxembourg

(la « **Société** »)

---

**Avis aux actionnaires de la Société**

---

Luxembourg, 30 juillet 2026

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») vous informe par la présente que le prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») a été mis à jour afin d'intégrer les modifications et les précisions concernant le seuil de rachat et la méthode de « *swing pricing* ». Ces améliorations ont été mises en œuvre dans l'intérêt des investisseurs et conformément au nouveau cadre réglementaire européen relatif aux outils de gestion de la liquidité (Directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2011/61/UE et 2009/65/CE en ce qui concerne les accords de délégation, la gestion du risque de liquidité, les rapports de surveillance, la fourniture de services de dépôt et de conservation ainsi que l'octroi de prêts par les fonds d'investissement alternatifs.)

La nouvelle formulation vise à offrir une plus grande transparence quant aux circonstances dans lesquelles ces outils peuvent être utilisés, afin de garantir que les compartiments soient gérés de manière à protéger l'ensemble des investisseurs, en particulier en période de tensions accrues sur les marchés ou de baisse de la liquidité.

Des exemplaires du Prospectus révisé, tenant compte des outils de gestion de la liquidité mis à jour, seront mis à disposition sur le site web de la Société. En outre, des exemplaires peuvent également être obtenus gratuitement sur simple demande au siège social de la Société.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter votre conseiller financier ou distributeur local.

Cordialement,

Pour le compte du Conseil d'administration